

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ALPHABETISATION – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

| |
|---|
| <p>CODE : 03 10 03 U11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|---|

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 7 février 2003
sur avis conforme de la Commission de concertation

ALPHABETISATION - NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à donner à l'étudiant une pratique suffisante de l'oral et de l'écrit afin de lui permettre de participer à la vie sociale, économique et culturelle et d'accéder à d'autres formations.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ de comprendre des énoncés oraux élémentaires au point de vue syntaxique mais complexes par la densité des informations contenues et dont le vocabulaire d'usage courant est lié au quotidien de l'étudiant ;
- ◆ de communiquer aisément en situation concrète et familière par des phrases simples et cohérentes ; (N.B. : tolérance d'une légère déformation du discours par un accent ou des intonations inadaptées) ;
- ◆ de décoder une image ;
- ◆ d'identifier la nature et la fonction des principaux textes authentiques de la vie quotidienne ;
- ◆ de lire un texte simple et court en respectant les pauses de sens ;
- ◆ d'utiliser le système grapho-phonétique ;
- ◆ de rédiger un texte court et simple en cursives en utilisant les outils fournis.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « ALPHABETISATION – NIVEAU 2 » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|----------------------------|------------|--------|--------------------|
| Français : alphabétisation | CG | Q | 160 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 40 |
| Total des périodes | | | 200 |

4. PROGRAMME

4.1. Parler / écouter

L'étudiant sera capable,

à partir de situations de communication variées, liées à sa vie quotidienne, à son environnement et à ses centres d'intérêt, transmises par des canaux divers, en utilisant adéquatement le présent, le passé ou le futur :

- ◆ d'exprimer ses demandes, ses réclamations, ses sentiments, son avis en expliquant, en prenant position ;
- ◆ de se renseigner au sujet de faits précis :
 - ◆ exposer les faits ;
 - ◆ questionner ;
 - ◆ reformuler ;
- ◆ de raconter des faits, des événements, réels ou fictifs, en suivant l'ordre logique de leur déroulement.

4.2. Lire

L'étudiant sera capable de reconnaître le sens d'énoncés présentant un déroulement logique, constitués de phrases courtes, simples ou complexes, comprenant un vocabulaire usuel lié à la vie quotidienne, à son environnement et à ses centres d'intérêt, notamment au travers de documents ou de supports tels que :

- ◆ des tableaux à double entrée ;
- ◆ des formulaires ;
- ◆ des consignes ;
- ◆ un plan de ville, une carte routière ;
- ◆ des notices de médicaments ;
- ◆ le mode d'emploi d'appareils ;
- ◆ des petites annonces, des journaux, des revues, des catalogues, ... ;
- ◆ des récits réels ou fictifs.

Tous les contextes cités ci-dessus le sont à titre d'exemples.

4.3. Ecrire

En utilisant des outils d'autocorrection, l'étudiant sera capable de produire des écrits dont les phrases seront correctement construites, utilisant à bon escient le présent, le passé ou le futur, et qui seront structurés en phrases et en paragraphes.

Ces écrits peuvent être un document administratif à compléter, une lettre ou un « mot » pour :

- ◆ donner des nouvelles ;
- ◆ informer et s'informer ;
- ◆ inviter ;
- ◆ présenter des excuses ;
- ◆ transmettre un message ;
- ◆ rédiger un récit simple.

4.4. Calculer

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser des calculs simples à l'occasion d'activités de la vie quotidienne telles que :
 - vérification d'un ticket de caisse ou de la monnaie rendue,
 - prévision des possibilités d'achats avec une somme donnée.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de comprendre des énoncés relativement complexes au point de vue syntaxique et au point de vue de la densité des informations, mais variés au niveau des situations de communication, dont les champs lexicaux restent simples et liés aux pratiques sociales de référence de l'étudiant ;
- ◆ de communiquer aisément en situation concrète et familière par des phrases cohérentes dans lesquelles apparaissent des propositions correctement coordonnées et enchâssées (N.B. : tolérance d'une perturbation du discours par certaines prononciations inadéquates) ;
- ◆ d'utiliser de manière active le système grapho-phonétique ;
- ◆ de produire du sens à partir de supports authentiques et fonctionnels de la vie quotidienne ;
- ◆ d'identifier la structure globale d'un écrit ;
- ◆ de produire des textes courts (de 5 à 10 phrases) syntaxiquement et lexicalement simples, à partir de supports linguistiques fournis ;
- ◆ de réaliser des calculs simples avec des nombres entiers inférieurs ou égaux à 100.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la correction de l'expression orale et écrite,
- ◆ la précision de la compréhension de l'oral et de l'écrit.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert qui assure les fonctions de formateur en alphabétisation au sein d'une organisation agréée par les pouvoirs publics et titulaire d'un titre de l'enseignement supérieur ou assimilé.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de travailler avec des groupes qui ne dépassent pas douze étudiants.